


**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 27/12/2018  
Reçu en préfecture le 27/12/2018  
Affiché le   
ID : 033-253306310-20181219-2018\_04\_045-DE

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 9  
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille dix huit, le dix neuf décembre**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis**

**Date de convocation : 4 décembre 2018**

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – DERVILLE - GOT - MONSEIGNE - MM. CORSAN - DELAUNAY – GIRARD – PLISSON - RENARD

Etait Représenté : M. FEDIEU Pouvoir à Mme GOT

**Délibération N°2018-04-45: Convention avec le Centre de Gestion de la Gironde pour  
l'organisation de la médiation préalable obligatoire**

*Vu l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 ;*

*Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 définissant les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation ;*

Il est décidé, à l'unanimité

Article 1. d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi du 18 novembre 2016 ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention proposée par le CDG de la Gironde.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 19 décembre 2018

  
**La Présidente**  
**SMIDDEST**  
**Pascale GOT**  
Comité Mixte pour le Développement  
Durable de l'Estuaire de la Gironde